GRILLE DES NORMES DE ZONAGE

MUNICIPALITÉ DE **CHÉNÉVILLE**

AFFECTATIONS	USAGES	NUMÉRO DE LIGNE	ZONES 1F	2F	3F	4F	5A	6V	7C	8M	9H	10H	11H	12C	13H	14H	15V	16H	17H	18i	19M	20H	21V	NUMÉRO DE LIGNE
Foresterie	F1 Recherche et éducation en milieu naturel	1	●	●	●	●																		1
	F2 Centre d'accueil des visiteurs ou d'interprétation	2	●	●	●	●																		2
	F3 Refuge et halte	3	●	●	●	●																		3
	F4 Camping rustique	4	●	●	●	●																		4
	F5 Chasse et pêche	5	●	●	●	●																		5
	F6 Sentiers de randonnée non motorisée sur terre battue	6	●	●	●	●																		6
	F7 Sentiers de randonnée non motorisée sur piste revêtue	7	●	●	●	●																		7
	F8 Sentiers balisés de randonnée motorisée	8	●	●	●	●	●																	8
	F9 Camping aménagé	9	●																					9
	F10 Équipement d'utilité publique	10	●	●(3)	●(3)																			10
	F11 Exploitation forestière	11	●	●	●	●																		11
	F12 Transformation primaire du bois	12	●																					12
	F13 Extraction de substances minérales	13																					●	13
	F14 Extraction d'eau	14	●	●		●																		14
	F15 Résidence unifamiliale isolée	15	●	●	●	●																		15
	F16 Artisanat associable à l'habitation	16	●	●	●	●																		16
	F17 Agriculture, acériculture et sylviculture	17	●	●	●	●																		17
	F18 Chenil	18	●			●																		18
		19																						19
		20																						20
			1F	2F	3F	4F	5A	6V	7C	8M	9H	10H	11H	12C	13H	14H	15V	16H	17H	18i	19M	20H	21V	
Agriculture à potentiel élevé	A1 Agriculture, acériculture et sylviculture	21					●	●																21
	A2 Résidence à la ferme	22					●																	22
	A3 Formation agricole	23					●																	23
	A4 Entreposage et vente d'un produit de la ferme	24					●	●																24
	A5 Commerce et service autorisé par la CPTAQ	25					●																	25
	A6 Cabane à sucre dans une érablière	26					●	●																26
	A7 Agrotourisme, table champêtre et gîte	27					●																	27
	A8 Conditionnement et transformation d'un produit de la ferme	28					●																	28
	A9 Autre industrie agricole ou bioalimentaire autorisée par la CPTAQ	29					●																	29
	A10 Extraction de substances minérales autorisée par la CPTAQ	30					●																	30
	A11 Équipement d'utilité publique autorisé par la CPTAQ	31					●																	31
	A12 Chenil	32					●																	32
	A13 Résidence unifamiliale isolée (sur terrain d'une superficie minimale de 30 ha et d'une largeur de 120 m à la ligne avant)	33					●																	33
		34																						34
		35																						35
			1F	2F	3F	4F	5A	6V	7C	8M	9H	10H	11H	12C	13H	14H	15V	16H	17H	18i	19M	20H	21V	
Villégiature	V1 Centre d'accueil des visiteurs ou d'interprétation	36						●																36
	V2 Sentiers de randonnée non motorisée sur terre battue	37						●									●							37
	V3 Sentiers balisés de randonnée motorisée	38						●	●	●		●	●	●	●		●		●	●	●	●		38
	V4 Ski alpin	39						●																39
	V5 Équipement d'utilité publique	40						●									●							40
	V6 Résidence unifamiliale isolée	41						●									●							41
	V7 Résidence bifamiliale isolée	42						●																42
	V8 Service professionnel associable à l'habitation	43	●	●	●	●		●									●							43
	V9 Commerce associable à l'habitation	44																						44
	V10 Hôtel	45			●																			45
	V11 Auberge	46			●			●																46
	V12 Gîte	47	●	●	●	●		●																47
	V13 Restaurant	48																						48
	V14 Marché champêtre	49						●															●	49
	V15 Commerce récréatif intérieur	50																						50
	V16 Commerce récréatif extérieur	51																						51
	V17 Autre commerce ou service local	52																						52
	V18 Artisanat associable à l'habitation	53						●									●							53
	V19 Industrie sans nuisance	54																					●	54
		55																						55
		56																						56
		57																						57
			1F	2F	3F	4F	5A	6V	7C	8M	9H	10H	11H	12C	13H	14H	15V	16H	17H	18i	19M	20H	21V	
Habitat mixte	H1 Sentiers de randonnée non motorisée sur terre battue	58							●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●		58
	H2 Sentiers de randonnée non motorisée sur piste revêtue	59							●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●		59
	H3 Sentiers balisés de randonnée motorisée existants	60							●	●	●	●	●	●	●			●	●	●	●	●		60
	H4 Équipement d'utilité publique	61							●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●		61
	H5 Parc et espace vert	62							●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●	●	●		62
Résidences	H6 Résidence unifamiliale isolée	63								●	●		●	●	●	●		●	●		●	●		63
Résidences	H7 Résidence unifamiliale jumelée	64											●		●	●					●	●		64
Résidences	H8 Résidence unifamiliale en rangée	65										●	●			●					●	●		65
Résidences	H9 Résidence bifamiliale isolée	66											●	●		●		●	●		●	●		66
Résidences	H10 Résidence bifamiliale jumelée	67														●								67
Résidences	H11 Résidence bifamiliale en rangée	68														●								68
Résidences	H12 Résidence trifamiliale isolée	69												●				●	●		●			69
Résidences	H13 Résidence multifamiliale de 4 à 8 logements	70			●(1)			●(1)				●	●									●		70
Résidences	H14 Résidence multifamiliale de 9 à 12 logements	71										●												71
Résidences	H15 Résidence multifamiliale de plus de 12 logements	72										●												72
Résidences	H16 Maison mobile	73	●																					73
Résidences	H17 Logement à l'étage d'un commerce	74							●	●				●							●			74
Commerces et services	H18 Service professionnel associable à l'habitation	75								●	●		●	●	●	●		●	●		●	●	●	75
Commerces et services	H19 Commerce associable à l'habitation	76							●	●	●		●	●				●	●		●	●	●	76
Commerces et services	H20 Commerce et service de voisinage	77							●												●		●	77
Commerces et services	H21 Commerce et service local	78							●	●													●	78
Commerces et services	H22 Commerce et service régional	79							●	●													●	79
Commerces et services	H23 Hôtel	80							●	●		●											●	80
Commerces et services	H24 Auberge	81							●	●														81
Commerces et services	H25 Gîte	82							●	●	●		●	●	●	●		●	●		●	●		82
Commerces et services	H26 Restaurant	83							●	●														83
Commerces et services	H27 Galerie d'art	84							●	●								●	●		●			84
Commerces et services	H28 Détaillant de véhicules-moteurs et de pièces de rechange	85							●	●														85
Commerces et services	H29 Réparation mécanique	86							●	●														86
Commerces et services	H30 Poste d'essence	87								●														87
Commerces et services	H31 Station-service	88								●														88
Commerces et services	H32 Carrossier	89							●	●														89
Commerces et services	H33 Bar, discothèque et débit de boisson	90																					●	90
Commerces et services	H34 Réparation d'appareils domestiques	91							●	●														91
Industries et institutions	H35 Artisanat associable à l'habitation	92								●	●		●	●	●	●		●	●		●	●		92
Industries et institutions	H36 Industrie sans nuisance	93								●														93
Industries et institutions	H37 Édifice de culte et cimetière	94							●(2)															94
Industries et institutions	H38 Administration publique	95							●	●	●								●		●			95
Industries et institutions	H39 Service communautaire	96							●	●	●				●				●	●	●		●	96
Industries et institutions		97																						97
Industries et institutions		98																						98
Usages spécifiquement autorisés		99																						99
Usages spécifiquement prohibés		100		(3)	(1) (3)				(2)															100

LÉGENDE

9-Z — 9 : vocation de la zone ; Z : numéro de la zone

VOCATIONS DES ZONES

F	Foresterie
A	Agriculture à potentiel élevé
V	Villégiature
H	Habitation
C	Commerce
M	Mixte
i	Institution

NOTES

(1) Dans les zones 3-F et 6-V, la classe d'usages "Résidence multifamiliale de 4 à 8 logements" ne comprend que les résidences comportant un maximum de 4 logements. Toute résidence comportant plus de 4 logements est prohibée.

(2) Dans la zone 7-C, la classe d'usages "Édifice de culte et cimetière" est contingentée à un seul établissement; tout établissement additionnel est prohibé.

(3) Dans les zones 2-F et 3-F, la classe d'usages "Équipement d'utilité publique" ne comprend que les tours de télécommunications; tout autre usage est spécifiquement prohibé.

Date: Juin 2016

Amendements:

Conception:

GUAY
PIERRE-YVES GUAY
PH.D / URBANISTE PARAJURIDIQUE ET SOCIOLOGUE

280, rue Bord-de-l'Eau Ouest, unité 301
Longueuil (Qc) J4H 3Y8
T: 514.862.4639 F: 450.332.8306
guay.pierre-yves@uqam.ca